Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

1755e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 18 septembre 1969, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :
Discussion générale
Discours de M. Magalhães Pinto (Brésil) 1

Allocution de M. Richard M. Nixon, président des Etats-Unis d'Amérique 5

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale

1. M. MAGALHAES PINTO (Brésil) *[traduit de l'anglais[1]] :* Tout d'abord, je voudrais, Madame la Présidente, vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses pour le choix unanime qui s'est porté sur votre personne pour la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour sa vingt-quatrième session.

2. Ce choix inspiré est une reconnaissance de vos grandes qualités personnelles et professionnelles et constitue un témoignage de notre appréciation et de notre admiration pour votre pays qui, depuis sa fondation, est placé sous le signe de la liberté. Votre élection à la présidence est, en outre, un hommage rendu aux nations africaines qui, si souvent, se sont rangées ici aux côtés des délégations latino-américaines pour défendre les principes de la Charte des Nations Unies, pour affirmer la liberté de l'homme et faire progresser les grandes causes du développement économique et du progrès social. Qu'il me soit permis d'exprimer notre sincère espoir que, sous votre direction, cette assemblée générale représentera un pas en avant vers la liberté, la justice et l'égalité souveraine de toutes les nations.

3. Après vous avoir présenté nos meilleurs voeux, ma délégation se doit de rendre hommage à la mémoire de M. Emilio Arenales, qui a présidé les travaux de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale avec un talent politique et diplomatique incontesté, dans des circonstances qui lui ont imposé un très grand sacrifice personnel. Nous voudrions exprimer à la délégation de la république soeur du Guatemala notre profonde tristesse à l'occasion du décès prématuré de M. Arenales, qui a privé l'Amérique latine d'un de ses porte-parole les plus efficaces et de l'un de nos plus grands hommes d'Etat.

4. Qu'il me soit permis également de rappeler un collègue qui, pendant 23 ans, a mis au service de cette organisation toute sa sagesse pour défendre la cause du droit. La délégation brésilienne pleure sa perte; aujourd'hui, parmi les amis auxquels il était si attaché, la personnalité remarquable de Gilberto Amado demeure bien vivante à mon esprit.

5. Je voudrais également dire notre profonde reconnaissance pour l'honneur fait à mon pays du fait de l'élection d'un membre de ma délégation à la présidence de l'une des principales commissions de l'Assemblée générale.

6. Chaque année, lorsque le troisième mardi de septembre nous nous réunissons pour reprendre notre grand dialogue, il est de coutume – et c'est un moment fort opportun – de jeter un coup d'oeil autour de nous afin de voir si nous allons vers la paix ou vers la guerre. Ce faisant, nous sommes contraints, cette fois-ci, de conclure que nous ne vivons pas en un temps de paix, car nous constatons toujours le recours à la force pour régler les différends. Au lieu de construire un monde de paix solide et de sécurité durable, nous devons nous contenter d'accords de cessez-le-feu, de trêves et d'armistices.

7. Nous traversons un cycle clairement avoué de politique de puissance qui s'exprime non seulement par la force militaire, mais aussi par toute une gamme de pressions politiques, économiques, financières, commerciales et techniques. Cette tendance regrettable de recours unilatéral à la force a soumis à une dure épreuve les principes contenus dans l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui a été violé ouvertement ou implicitement.

8. En dépit des progrès effectués dans certains domaines et des efforts combinés pour arriver à une entente que, faute d'un meilleur terme, on peut qualifier "d'accord de survie", la confrontation entre les deux superpuissances n'a pas encore permis d'aboutir au stade désiré de la négociation. La course aux armements continue librement, incontrôlée et plus menaçante que jamais. La prolifération verticale des armements nucléaires tend à devenir de plus en plus complexe du fait du développement d'armes de plus en plus savantes. La puissance destructrice de ces armes atteint maintenant l'ensemble du milieu nécessaire à la vie humaine et pourrait même aller jusqu'à éliminer de notre planète toute vie animale et végétale.

9. Entre-temps, le terme "désarmement" est remplacé peu à peu dans le vocabulaire des grandes puissances par le concept de "contrôle des armements". Il faut noter qu'à Genève la Conférence du Comité sur le désarmement semble avoir virtuellement renoncé à toute tentative de négocier un traité de désarmement général et complet, objectif qui lui avait été fixé il y a huit ans par l'Assemblée générale et qui se trouvait défini dans l'Accord Zorine-

[1] L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Stevenson[2]. On pourrait dire que la question a été mise de côté comme constituant un but utopique et irréalisable. Le fait que l'accent placé sur le concept du désarmement soit reporté maintenant sur la "limitation" des armements constitue politiquement un pas en arrière dont la portée va bien au-delà de simples nuances de sémantique.

10. En ce qui concerne le désarmement, il est aussi un autre élément sur lequel on ne saurait fermer les yeux. Je veux parler de la question des armes chimiques et bactériologiques; et à ce propos il n'est que de lire les conclusions du rapport du Secrétaire général[3]. Ce rapport constitue un document impressionnant qui nous ramène à la réalité; il nous dépeint un monde étrange et irrationnel qui va jusqu'à admettre que la mobilisation des microbes, bactéries et virus peut être un moyen de résoudre les conflits et les différends entre les êtres humains.

11. Il ne serait peut-être pas inopportun de rappeler à ce sujet que, tandis qu'un arsenal d'armes terrifiantes continue de se perfectionner et d'augmenter de volume, des savants, encouragés par les gouvernements et par les institutions internationales, s'obstinent à dénoncer en termes dramatiques les dangers d'une explosion démographique et procèdent à des généralisations alarmantes sans tenir compte des situations particulières qui règnent dans chaque pays et dans chaque région. A mon avis, il existe une bien plus grande cause d'anxiété du fait d'un plus grave et plus sinistre problème : celui de la possibilité que l'homme disparaisse de la surface de la Terre. Le Brésil est résolu à résister à toute pression dirigée contre son accroissement démographique. En ce qui nous concerne, la vie doit avoir priorité sur la mort.

12. Parfois on ne peut s'empêcher de penser que les Nations Unies, qui vont bientôt célébrer leur vingt-cinquième anniversaire, sont mises de côté, comme si leurs buts et leurs principes étaient gênants, comme si leur mécanisme et leurs procédures étaient inadéquats.

13. On a moins grande confiance dans l'action organisée de la communauté internationale et l'on revient d'une façon abusive et gratuite à l'action unilatérale, à l'intervention, patente ou déguisée. Ce qui est encore plus grave, c'est que l'on s'est efforcé de justifier certaines interventions en invoquant des concepts diamétralement opposés à ceux qui ont inspiré les Nations Unies. Il n'est pas possible de fermer les yeux sur ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie l'année dernière. En vérité, si beaucoup ont déploré et dénoncé l'invasion et l'occupation de ce pays, bien peu – et non pas nécessairement les plus puissants – ont attaqué la doctrine barbare et grossière de la souveraineté limitée sur laquelle s'appuyait cet acte d'agression. C'est comme si l'on s'efforçait de revenir à la situation qui existait avant la fondation de cette organisation, dans des conditions moins favorables encore à la paix et à la sécurité puisque l'on rejette les principes traditionnels du droit international qui découlent de la souveraineté et de l'égalité des Etats.

14. Notre ordre du jour est très vaste et comprend un grand nombre de questions, mais c'est en vain que nous y chercherions mention des problèmes plus graves qui pèsent lourdement sur nous. Il semble même que prévaut une étrange conviction tacite qu'un débat aux Nations Unies sur une question donnée risquerait d'empoisonner l'atmosphère à tel point qu'il rendrait le problème insoluble. Il nous est difficile d'accepter cette conception à moins de condamner les Nations Unies au silence, à l'inaction et à l'impuissance.

15. La même méfiance devant un débat franc et ouvert semble être à la base de la tendance, que ma délégation déplore, de traiter certaines questions dans des cercles de plus en plus étroits. Très souvent, sans qu'aucune raison plausible nous en soit donnée, on est passé de l'Assemblée générale, forum de 126 membres, au Conseil de sécurité qui n'en compte que 15, en arguant qu'il serait peu réaliste de chercher ou même d'essayer de chercher une solution de la question dans un organe aussi vaste que l'est l'Assemblée, avec sa large composition. Puis, une fois que l'affaire est portée devant le Conseil de sécurité, on émet l'idée qu'il serait peut-être plus réaliste et plus commode d'éviter une discussion dans un organe de 15 membres, qui alors paraît lui aussi trop lourd. Nous nous rabattons donc sur les cinq membres permanents qui, bientôt, seront réduits à quatre. Puis l'idée prévalante est qu'en dernière analyse, après avoir dûment pesé et mesuré les réalités de la puissance, il serait peut-être plus souhaitable, plus réaliste, de mettre la question de côté et de s'en remettre à la discrétion des surpuissances, comme si un nouveau directoire mondial avait déjà été créé. C'est exactement ce qui s'est passé dans le cas du Moyen-Orient et d'autres problèmes mondiaux, comme ceux du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires. Ce dernier stade des négociations n'a vraiment pas grand-chose à voir avec les Nations Unies. Il semble en fait s'inspirer de notions de sphères d'influence et d'équilibre de puissance, notions qui, en elles-mêmes, sont la négation même des principes et des buts de notre charte.

16. Auparavant, on entendait dire que les Nations Unies, si elles étaient en mesure de jouer un rôle dans la solution des conflits entre petites nations, ne pouvaient pas agir efficacement dans des conflits où était impliquée une quelconque des grandes puissances. Aujourd'hui, la théorie semble avoir été mise au point pour s'appliquer également aux conflits entre petits pays car, à ce qu'il semble, de tels conflits mettent toujours en jeu les intérêts des grandes puissances. En vérité, c'est céder à une illusion extrêmement dangereuse que d'essayer de faire une distinction nette entre les "grands conflits" et les "petits conflits". Dans un monde continuellement tiraillé par les forces opposées du polycentrisme et de la bipolarisation, ceux que l'on appelle les petits conflits ont tendance à s'inscrire dans le contexte de conflits plus vastes et plus complexes ayant des répercussions sur l'ensemble de la communauté internationale. La délégation brésilienne a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur ce point lorsqu'elle a souligné il y a quelque temps, à cette tribune, que le problème du Moyen-Orient, difficile déjà à régler en soi, pourrait devenir complètement impossible à résoudre si on lui laissait prendre la pente où il est même déjà engagé, c'est-à dire devenir un chapitre de plus dans le long historique de la confrontation entre les grandes puissances.

17. Si nous cessons d'appliquer la Charte et si nous n'avons plus recours à l'Organisation pour traiter les

2 Déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement (voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes,* point 19 de l'ordre du jour, document A/4879).

3 *Les armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et les effets de leur utilisation éventuelle* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.I.24).

problèmes mondiaux les plus importants, les questions de guerre et de paix, de désarmement et de sécurité collective, ou bien la Charte finira par devenir inutile, ou bien l'Organisation n'aura plus de raison d'être, ou bien les deux à la fois, et nous serons incapables de régler aucun conflit quel qu'il soit. De plus, si nous abandonnons les principes des Nations Unies et les procédures qu'elles emploient, principes et procédures qui sont la raison d'être même de cette organisation, nous finirons par tirer la conclusion logique que le dialogue, même entre deux interlocuteurs, est futile, et que la négociation internationale a perdu toute utilité.

18. Et là, nous nous sentons tenus de souligner ceci : nul ne saurait soulever d'objection raisonnable ou valable à ce que les superpuissances poursuivent leurs efforts pour harmoniser leurs intérêts et leurs responsabilités. Les espoirs de paix dans le monde reposent sur l'hypothèse d'une détente dans l'antagonisme et la rivalité entre les deux superpuissances.

19. Bien des fois, dans différentes enceintes, le Brésil a insisté sur la nécessité d'un accommodement permanent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ce qui permettrait de poser les bases du désarmement nucléaire, ou du moins sur la nécessité d'un processus diplomatique qui diminuerait les risques inhérents à la prolifération verticale de ces armes. Et plus d'une fois, au cours des délibérations au Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient, le Brésil a eu l'occasion de souligner et de faire ressortir les responsabilités particulières des grandes puissances, auxquelles nous avons adressé un appel jusqu'ici resté sans écho, pour qu'elles réduisent ou équilibrent leur fourniture d'armements et de matériel de guerre aux parties au différend. Dans toutes ces questions, l'accord entre les superpuissances est essentiel.

20. Mais un tel accord ne peut contribuer à une paix véritable et durable et au progrès de l'humanité que s'il est pleinement conforme aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies; autrement dit, il faut tenir dûment compte des droits et aspirations légitimes des pays non développés qui ne possèdent pas d'armes nucléaires. Nous pourrions, hélas ! mentionner certains cas où cela ne s'est pas fait.

21. Nous pourrions mentionner, par exemple, les conversations bilatérales qui ont abouti à la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires *[résolution 2373 (XXII)]*. Nous pourrions mentionner le fait qu'à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale les puissances nucléaires se sont opposées à la création d'un comité spécial pour coordonner la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires, tenue à Genève du 29 août au 28 septembre 1968. Nous pourrions aussi mentionner le fait que les superpuissances n'ont pas pu fixer une date limite pour la reprise des pourparlers à la Commission du désarmement des Nations Unies en vue d'examiner, entre autres choses, la question de la coopération entre Etats dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, deux aspects inséparables du même problème fondamental. Dans ce dernier cas, toutefois, puisque les arguments avancés alors ont perdu beaucoup de leur validité et de leur force, nous escomptons que la question fera maintenant l'objet d'un examen adéquat et constructif.

22. Avant d'en terminer avec la question du désarmement, je voudrais faire observer que l'occasion est peut-être bonne pour mentionner la décision prise par les deux coprésidents de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement d'élargir la composition de cet organe. Nous ne souhaitons pas mettre en question la légitimité d'une telle décision, et nous n'avons aucune objection à formuler quant au choix des nouveaux membres. Au contraire, nous sommes heureux que parmi les huit nouveaux membres on ait inclus un autre pays d'Amérique latine, l'Argentine, qui, j'en suis sûr, constituera une addition précieuse au Comité. Nous maintenons cependant que la procédure suivie par les coprésidents n'était pas heureuse sur le plan politique, car la méthode normale aurait été de saisir l'Assemblée générale de la question, puisque c'est l'Assemblée qui avait approuvé l'accord Zorine-Stevenson et qui, depuis 1961, a chaque année fixé spécifiquement le mandat du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

M. Jackman (Barbade), vice-président, prend la présidence.

23. Il est un autre point important sur lequel l'attitude des grandes puissances ne semble pas tenir compte des aspirations les plus légitimes de la communauté internationale. Je veux parler du problème de l'utilisation pacifique du fond des mers et des océans. Pour les pays en voie de développement qui sont intéressés, le lit des mers constitue le patrimoine commun de l'humanité et de ce fait ne saurait faire l'objet de revendications de souveraineté ni d'appropriation. Il doit être régi et administré par les membres de la communauté internationale, qui devraient être habilités à partager les avantages de l'exploration et de l'exploitation des ressources du fond des mers.

24. Il est tout aussi indispensable que le lit des mers et des océans soit réservé exclusivement à des fins pacifiques, afin d'empêcher qu'une course aux armements ne se développe dans ce domaine, aux dépens non seulement de l'exploitation des ressources du fond des mers, mais aussi des activités traditionnelles en haute mer, comme la navigation et la pêche. Il est difficile d'admettre la position adoptée par les grandes puissances ou par les pays avancés sur le plan technique qui voudraient instituer un régime de laisser faire, c'est-à-dire de liberté sans discrimination ni réserve. Un tel régime serait anarchique et dangereux en puissance et, par-dessus tout, ne pourrait qu'élargir le fossé qui sépare déjà ceux qui possèdent une technique avancée et ceux qui cherchent à en acquérir une. Nous verrions alors un petit nombre de nations ayant plein accès aux richesses du milieu marin jouir de tous ses avantages, tandis que la majorité des nations ne pourraient qu'être les témoins impuissants de l'utilisation, par cette minorité privilégiée, de ressources qui appartiennent à tous.

25. Toutes ces prises de positions aboutissent à un rejet ouvert des engagements pris en d'autres organes des Nations Unies comme de la philosophie générale de cette organisation, qui visait à réduire les disparités économiques entre les nations. Espérons qu'un examen objectif du problème conduira à des solutions équitables et raisonnables.

26. Je viens de parler des disparités économiques. Aucun examen de la scène internationale actuelle ne peut laisser de

côté ces questions qui ont trait au développement économique et à l'un des moyens de le réaliser, qui est le commerce international.

27. Le bilan de la dernière décennie – Décennie des Nations Unies pour le développement – est concluant : le sous-développement relatif des pays en voie de développement s'est nettement accru. C'est dans ce contexte attristant qu'il faudra examiner le programme de la prochaine décennie en tirant toutes les leçons de l'expérience acquise au cours des 10 dernières années. Si nous désirons vraiment le faire, c'est ainsi que nous éviterons de retomber dans les mêmes erreurs. Les errements du passé sont liés à certains faits qu'il pourrait être opportun de rappeler.

28. En fait, nous voyons qu'à peu près les trois quarts de l'humanité s'efforcent simultanément d'accélérer leur développement. Dans une grande mesure, cet effort est un effort interne et s'exprime par une augmentation de la production et par une réduction de la consommation afin de libérer des ressources aux fins d'investissements. Cependant, une partie importante des ressources créées et non consommées sont acheminées vers les pays développés, qui représentent un quart de l'humanité, afin de servir de moyen de paiement pour les articles indispensables au processus du développement. Lorsque les produits de base entrent dans la transaction, il y a pour les pays en voie de développement détérioration constante des conditions de l'échange; lorsqu'il s'agit d'exportation de produits industriels, des restrictions quantitatives sont établies de façon plus ou moins déguisée, de sorte que les résultats empêchent toute augmentation essentielle en valeur des exportations des pays en voie de développement.

29. Les efforts accomplis par les pays en voie de développement pour améliorer les règles commerciales du jeu ont été enrayés par un manque de compréhension chez les pays développés. Dans les conditions actuelles, une bonne partie des exportations des pays en voie de développement se heurtent aux barrières élevées par les contingentements aux importations ou bien une partie de leur valeur va vers les pays développés sur la base de prix non équitables.

Miss Brooks (Libéria) reprend la présidence.

30. Si l'on permet qu'un tel état de choses persiste, le développement ne pourra pas attendre grand-chose de l'extérieur et devra compter sur le marché intérieur. Certains pays devront recourir à une politique de plein emploi et de protectionnisme; d'autres devront en faire autant par la voie d'arrangements régionaux, afin de s'assurer une situation économique appropriée. Mais alors nous devrons conclure que la coopération internationale dans ce domaine est pratiquement dépourvue de sens et que son utilité n'est qu'un leurre.

31. Il est indispensable que les plans pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement soient adaptés à la nécessité d'accélérer le développement en permettant aux pays en voie de développement d'utiliser leurs propres ressources. Ces plans doivent prévoir le maximum d'assistance compatible avec la balance des paiements des bénéficiaires et, par-dessus tout, les restrictions imposées aux exportations en provenance des pays en voie de développement doivent être réduites au minimum. Il est inutile de rechercher un développement avec des ressources qui en fait n'existent pas. Les objectifs doivent être réalistes et doivent pouvoir être atteints par des procédures liées aux réalités sociales, politiques et économiques des pays en voie de développement.

32. La domination économique et le monopole de la technique ne conduisent pas à la paix et l'on peut en dire autant de l'équilibre des armements. Ce que nous recherchons, c'est la participation de tous les membres de la communauté internationale à la paix, au progrès et au développement.

33. Une participation commune dans laquelle toutes les voix pourront se faire entendre est tout aussi nécessaire au règlement de problèmes tels que celui du Moyen-Orient. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité fournit toujours, selon nous, la meilleure base d'un règlement politique constructif et durable. Il est regrettable qu'une action plus efficace de la part du Conseil de sécurité ait été empêchée par le fait que ses membres individuels – y compris les membres permanents – donnent chacun une interprétation différente à un texte adopté à l'unanimité. Nous demandons instamment qu'un effort nouveau soit tenté pour parvenir dans l'interprétation de ce texte à la même unanimité qui avait marqué l'énoncé des principes. Il est urgent de parvenir à une solution politique permanente, faute de quoi la situation évoluerait inexorablement vers un cycle nouveau de "guerre ouverte", pour employer l'expression même du Secrétaire général U Thant. Le Brésil continue de placer de grands espoirs dans la mission confiée à l'ambassadeur Gunnar Jarring et fait une fois de plus appel aux parties directement intéressées pour qu'elles ne permettent pas que des incidents isolés, condamnables en soi, viennent aggraver une situation déjà lourde de danger.

34. Le Brésil, qui est une des communautés catholiques les plus importantes du monde, attache une importance toute spéciale à la question des Lieux saints. Nous continuons d'insister sur la nécessité d'appliquer la résolution 267 (1969) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 3 juillet 1969 et nous ne saurions demeurer indifférents aux mesures prises unilatéralement et visant à modifier le statut de la ville de Jérusalem.

35. Le concept fondamental des Nations Unies consiste à s'intéresser au premier chef à la condition de l'homme et au progrès social. La base sur laquelle se fondent nos activités, l'idée centrale de nos efforts dans tous les domaines, la philosophie qui inspire les décisions que nous prenons, est un désir de justice, de liberté, de bien-être social et d'amélioration de la condition de tous les peuples. En diverses occasions, nous avons réaffirmé explicitement ce concept et adopté maintes déclarations, conventions et résolutions pour le mettre en oeuvre. Nous devons cependant reconnaître que les progrès accomplis en certains domaines, tels que l'affirmation des droits de la femme, la protection des droits des enfants et l'élimination de l'esclavage, n'ont pas été suivis des efforts voulus pour relever l'insolent défi posé par la pratique odieuse de la discrimination raciale.

36. Le Brésil, pays où l'inégalité et la haine raciale sont inconnues, ne serait pas fidèle à sa tradition s'il n'était pas toujours à l'avant-garde de la lutte contre la discrimination.

Le Gouvernement brésilien, porte-parole d'un peuple qui a un égal respect pour tous, ne saurait manquer de lutter, chaque fois que l'occasion s'en présente, contre la politique et la pratique de la discrimination qui conduisent à l'*apartheid* – que nous rejetons formellement et dont nous avons horreur.

37. Nous nous réunissons aujourd'hui au moment de célébrer le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Si nous jetons un coup d'oeil sur cette salle, nous pouvons voir combien immense a été la contribution des Nations Unies à l'édification d'un monde nouveau. Quelles que soient les incontestables difficultés rencontrées par notre organisation et en dépit du pessimisme que nous éprouvons devant la prédominance de la politique de puissance, nous nous trouvons devant une réalité rassurante : celle de la présence à nos débats de quelque 50 Etats nés à une existence souveraine depuis la création des Nations Unies et, dans bien des cas, avec l'encouragement et l'appui de notre organisation. La contribution que nous avons apportée au processus de la décolonisation figurera d'une manière toute spéciale parmi nos réalisations les plus positives. Je suis particulièrement heureux de souligner la participation constante du Brésil à toutes les phases diplomatiques et parlementaires de l'action morale et politique des Nations Unies pour assurer la libre détermination des peuples. La contribution précieuse apportée à nos travaux par les nouveaux Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique est la preuve de leur maturité politique et des nobles objectifs qui les animent dans la défense de la cause de la paix et de la coopération internationale.

38. Dans un an, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce sera pour nous une bonne occasion de faire le bilan de nos réalisations et de dresser nos plans pour l'avenir. Le monde d'aujourd'hui, où la hardiesse de la science et de l'esprit humain a permis à l'homme de franchir les limites de notre propre planète, est bien différent du monde que nous avons connu il y a un quart de siècle. La Charte des Nations Unies est un document qui date de 1945, mais les buts et les principes qui y sont inscrits n'ont pas perdu de leur valeur et continuent d'être la nette expression des idéaux qui doivent guider la vie internationale.

39. L'égalité souveraine des Etats, la bonne foi dans les relations internationales, l'utilisation de moyens pacifiques pour régler les différends, l'abandon de l'emploi de la force, le respect strict des obligations découlant des traités et autres accords internationaux, la coopération au maintien de la paix ainsi qu'à la réalisation du progrès économique, social et culturel, la non-discrimination, la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination, la non-intervention, tout cela constitue un programme impressionnant auquel nous pouvons encore aujourd'hui apporter notre appui le plus ferme et le plus consciencieux, comme nous l'avons fait il y a 25 ans.

40. Ce respect constant des principes fondamentaux ne nous empêche pas de reconnaître qu'il est possible d'améliorer la structure et le fonctionnement de l'instrument de coopération dont nous disposons. Il serait utile, dès que possible, de réviser notre charte afin de consolider et de renforcer les idées qui se sont cristallisées au cours de ce quart de siècle, en particulier en ce qui concerne la défense contre toutes nouvelles formes insidieuses de pression et d'intervention, pour assurer une coopération en faveur de la paix et affirmer l'obligation universelle de développer notre solidarité.

41. La Charte est un document qui marquait la fin d'une guerre. En la révisant et en l'adaptant aux nécessités de notre époque – et, quoi qu'il arrive, en y adhérant en toute bonne foi – il nous incombe d'en faire un document marquant l'aube d'une paix durable.

Allocution de M. Richard M. Nixon, président des Etats-Unis d'Amérique

42. La PRESIDENTE *(traduit de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Richard M. Nixon, président des Etats-Unis d'Amérique, et je l'invite à prononcer son discours.

43. M. NIXON (Président des Etats-Unis d'Amérique) *[traduit de l'anglais]* : Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, Messieurs les premiers ministres, les ministres des affaires étrangères et les délégués, chers concitoyens de la communauté mondiale.

44. Je voudrais tout d'abord vous dire combien je suis sensible à l'honneur de prendre la parole pour la première fois devant cette organisation et, également, saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à tous ceux qui, venant de 126 pays, sont ici présents à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Notamment, sur le plan personnel, j'apprécie la faveur d'avoir été accueilli aujourd'hui par le Secrétaire général. Il m'est difficile de me rendre compte – et je me le rappelais – qu'il y a juste 16 ans il me souhaitait la bienvenue en Birmanie, alors qu'il était chef du protocole et que j'étais vice-président. Depuis lors, dans une certaine mesure, nous avons tous deux fait quelque progrès dans notre carrière.

45. Nous reconnaissons tous, je pense, qu'il n'est pas de plus noble destin ni de plus grand don qu'une époque puisse laisser à celle qui la suivra que de façonner la clef qui ouvrira la voie à une paix durable. Au sein de cette grande assemblée, il n'est pas besoin d'affirmer combien la paix est souhaitable. Les moyens d'y parvenir posent le plus grand défi à notre courage, à notre intelligence, à notre perspicacité. S'il est une leçon qui résonne au-dessus des nombreux espoirs déçus de ce monde, c'est que les bonnes paroles ne peuvent pas remplacer les actions concrètes, qu'une noble rhétorique ne nous garantit pas de magnifiques résultats.

46. Nous pourrions décrire la paix comme un processus incarné dans une structure. Pendant des siècles, la paix a été l'absence de guerre et la stabilité l'absence de changements. Mais, dans le monde d'aujourd'hui, il ne saurait être de stabilité sans changement; la paix devient un processus constant d'évolution créatrice. Il ne suffit plus d'empêcher la guerre. Il faut que la paix englobe également le progrès, et tous deux doivent répondre aux besoins matériels de l'homme et répondre à ses besoins spirituels.

47. Le critère d'une structure de paix consiste en ce qu'elle assure aux peuples de toutes les nations l'intégrité de

leurs frontières, le droit de se développer dans la paix et la sécurité, le droit de déterminer leur propre destin sans ingérence extérieure. Aussi longtemps que nous vivons sous la menace de l'agression, nous avons besoin de moyens matériels pour l'endiguer. Mais la paix la plus authentique est fondée sur l'autoretenue, sur l'acceptation volontaire de ces règles fondamentales de comportement qui prennent racine dans le respect mutuel et se manifestent dans la tolérance réciproque. Plus la communauté mondiale adhérera étroitement à un étalon unique pour juger le comportement international, moins cette norme risquera d'être violée.

48. Je sais fort bien que de nombreuses nations ont manifesté des doutes quant au rôle mondial des Etats-Unis dans les années à venir, quant à la nature et à l'étendue de notre contribution future à la structure de la paix. Permettez-moi, devant cette assemblée, de parler de ces doutes et de le faire en toute franchise.

49. Ces dernières années, des critiques toujours plus accentuées se sont élevées ici, aux Etats-Unis, à l'égard de la portée et des résultats de nos engagements internationaux. Toutefois, cette tendance ne s'est pas limitée aux seuls Etats-Unis. Dans de nombreux pays, nous constatons une tendance à s'évader de ses responsabilités, à laisser au voisin les problèmes souvent décourageants du monde, en espérant simplement que tout s'arrangera pour le mieux. Pour ce qui est des Etats-Unis, je peux affirmer ici aujourd'hui, sans réserve, que nous n'avons pas tourné le dos au monde. Nous savons que le pouvoir s'accompagne de responsabilités. Nous ne nous vantons pas de notre force, nous ne nous en excusons pas non plus. Nous reconnaissons qu'elle existe et que, tout en nous conférant certains avantages, elle nous impose aussi certaines obligations.

50. Au fur et à mesure que le monde évolue, la trame de ces responsabilités et de ces obligations se modifie. A la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis, pour la première fois dans l'histoire, ont accepté la responsabilité principale d'assurer la paix mondiale. En 1945, nous restions la seule nation ayant suffisamment de force pour endiguer les nouvelles menaces d'agression et possédant assez de richesse pour aider les nations durement atteintes à retrouver leur équilibre. Pour une importante partie du monde, ces premières difficiles années d'après guerre furent une époque de dépendance. L'étape suivante a vu une évolution vers l'indépendance, au fur et à mesure que naissaient de nouvelles nations et que tous les pays reprenaient vie. Aujourd'hui, dans une croissance commune, nous nous dirigeons vers un régime nouveau d'interdépendance.

51. C'est sur cette toile de fond que nous avons instamment demandé à d'autres nations d'assumer une plus grande part de responsabilité pour leur propre sécurité, tant individuellement qu'avec leurs voisins. Le grand défi auquel nous devons faire face aujourd'hui est d'obtenir la coopération de nombreux pays pour protéger la paix, pour enrichir la vie. Cela ne peut se faire par décret, ni américain ni d'une autre nation. Il faut que cela réponde aux vues et aux désirs de la population dans les nations intéressées elles-mêmes.

52. L'histoire de la période d'après guerre nous enseigne que le nationalisme peut être une source de dislocation dangereuse ou avoir une grande puissance créatrice. Notre objectif est d'encourager les formes créatrices du nationalisme, de nous y associer lorsque notre participation est opportune et souhaitée, mais nous ne voulons pas qu'une présence des Etats-Unis remplace l'effort national indépendant ou empiète sur la dignité et la fierté nationales.

53. Je ne crois pas que le moyen de parvenir à la paix soit d'abandonner nos amis ou de déserter nos alliés. Au contraire, notre but est de placer les engagements internationaux des Etats-Unis sur une base défendable à long terme, d'encourager les initiatives locales et régionales, de favoriser l'indépendance nationale et l'autarcie et, ce faisant, de renforcer la structure même de la paix. Il serait malhonnête, surtout devant cette assistance avertie, de prétendre que les Etats-Unis n'ont pas d'intérêts nationaux propres ou ne se préoccupent pas tout particulièrement de leurs propres intérêts. Toutefois, notre intérêt national le plus fondamental est de maintenir cette structure de stabilité internationale dont dépend la paix et qui permet le progrès dans l'ordre.

54. Depuis que j'ai assumé les fonctions de président, aucune question n'a autant occupé mon temps et mon énergie que la possibilité de mettre fin à la guerre du Viet-Nam, d'une façon qui soit juste pour le peuple du Viet-Nam du Sud, juste pour le peuple du Viet-Nam du Nord et juste envers ceux qu'affecterait le résultat. Aux Etats-Unis, nous voulons mettre fin à cette guerre et nous sommes prêts à prendre toute mesure raisonnable pour atteindre cet objectif. Mais que l'on ne se leurre pas sur cette question fondamentale : nous ne pouvons, en bonne conscience, dans l'intérêt à long terme de la paix – et nous ne le ferons pas – accepter un règlement qui, de façon arbitraire, dicterait l'avenir politique du Viet-Nam du Sud et refuserait au peuple de ce pays le droit fondamental de déterminer son propre avenir sans aucune ingérence extérieure.

55. Ainsi que je l'ai dit au peuple américain en mai dernier :

> "Ce qui compte, ce n'est pas ce que les Etats-Unis veulent pour le Viet-Nam du Sud, ce n'est pas ce que le Viet-Nam du Nord veut pour le Viet-Nam du Sud. Ce qui compte, c'est ce que le peuple du Viet-Nam du Sud veut pour le Viet-Nam du Sud."

Assurer ce droit, assurer ce principe, tel est notre seul objectif, limité mais fondamental.

56. Tant en public qu'aux entretiens de Paris, nous avons soumis un certain nombre de propositions qui conduiraient à la paix et à la libre détermination. Nous sommes prêts à examiner toutes autres propositions qui auraient la même fin. L'élément qui, jusqu'ici, a manqué a été la volonté de l'autre partie de parler en des termes autres que ceux qui détermineraient le résultat par avance et refuseraient au peuple du Viet-Nam du Sud le droit à la libre détermination. Une fois que cette volonté existera et lorsque l'autre partie sera vraiment disposée à parvenir à un accord, il sera aisé de trouver les solutions pratiques.

57. Cela exige – d'urgence – que les Membres de l'Organisation des Nations Unies, ceux qui sont représentés dans

cette salle et qui, depuis longtemps, prennent un intérêt actif à la paix au Viet-Nam, agissent maintenant activement pour y parvenir. Beaucoup avaient dit que si seulement nous arrêtions notre bombardement sur le Nord, la paix suivrait. Près d'un an s'est écoulé depuis l'arrêt des bombardements sur le Nord. Trois mois se sont écoulés depuis que nous avons commencé la relève de nos troupes, indiquant ainsi à la fois notre authentique désir d'aboutir à un règlement et la disposition toujours accrue des Vietnamiens du Sud à assurer leur propre défense.

58. Comme je l'annonçais le mardi 18 septembre 1969, d'ici au 15 décembre nos effectifs au Viet-Nam auront été réduits d'au moins 60 000 hommes. Le 2 septembre 1969, le chef négociateur du Viet-Nam du Nord à Paris a dit que, si les Etats-Unis s'engageaient au principe d'un retrait total de leurs forces du Viet-Nam du Sud et s'ils retiraient un nombre important de soldats, Hanoi en tiendrait compte.

59. Je répète ici aujourd'hui ce que j'ai dit dans mon discours du 14 mai, à savoir que nous sommes prêts à retirer toutes nos forces du Viet-Nam du Sud – et la relève de 60 000 hommes constitue une mesure importante. Le moment est venu pour l'autre partie de réagir à ces initiatives. L'heure est venue pour la paix.

60. Au nom de la paix, je vous demande à vous tous ici présents – qui représentez 126 nations – de déployer tous vos efforts diplomatiques pour convaincre Hanoi d'avancer sérieusement vers des négociations qui puissent mettre fin à cette guerre. Les mesures que nous avons prises ont répondu aux opinions exprimées dans cette salle. Nous espérons que les opinions exprimées dans cette organisation pourront aussi avoir quelque influence sur Hanoi. Si ces efforts sont couronnés de succès, cette guerre peut prendre fin.

61. Le peuple du Viet-Nam – du Nord aussi bien que du Sud – a fait preuve d'un héroïsme suffisant pour durer tout un siècle. Je parle par expérience personnelle. Je suis allé au Viet-Nam du Nord, à Hanoi, en 1953, et j'ai parcouru tout le Viet-Nam du Sud. J'ai vu la population du Nord et celle du Sud. Le peuple du Viet-Nam, Nord et Sud, a connu pendant une génération des souffrances indicibles; il mérite un avenir meilleur. Lorsque la guerre prendra fin, les Etats-Unis seront prêts à aider le peuple du Viet-Nam – tout le peuple du Viet-Nam – dans sa tâche de relèvement et de reconstruction. Lorsque la paix s'instaurera enfin au Viet-Nam, elle apportera vraiment la guérison dans ses ailes.

62. Dans les relations entre les Etats-Unis et les diverses puissances communistes, j'ai dit que nous devrions passer d'une ère d'affrontement à une ère de négociations.

63. Je crois que nos relations avec l'Union soviétique peuvent se dérouler dans un esprit de respect mutuel, dans la reconnaissance de nos différences et aussi de notre droit d'être différents, dans la reconnaissance de nos intérêts divergents et aussi de nos intérêts communs, dans la reconnaissance des intérêts de nos alliés respectifs aussi bien que des nôtres. Il serait vain de prétendre qu'il n'existe pas de problèmes importants entre nous, ni d'intérêts en conflit. La tension des 30 dernières années n'est pas le fait de simples malentendus personnels. C'est pourquoi nous avons souligné la nécessité de négociations prolongées sur une série très ample de questions.

64. D'ores et déjà, comme vous le savez, nous avons eu des consultations très poussées avec l'Union soviétique ainsi qu'avec d'autres pays au sujet du Moyen-Orient, où les événements des derniers jours soulignent une fois de plus l'urgence d'une paix durable. Les Etats-Unis continuent de croire que les résolutions de cessez-le-feu adoptées par les Nations Unies définissent les conditions minimales qui doivent régner sur le terrain si l'on veut aboutir à un règlement au Moyen-Orient. Nous croyons que la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 *[242 (1967)]* prépare le terrain pour ce règlement. Pour être durable, une paix ne doit pas laisser derrière elle de germes de guerres futures. Elle doit reposer sur un règlement que les deux parties ont essentiellement intérêt à maintenir.

65. Nous recherchons un règlement fondé sur le respect du droit souverain de chaque nation de la région à exister dans des frontières sûres et reconnues. Nous sommes convaincus que la paix ne saurait être établie sur la base de modifications importantes de la carte du Moyen-Orient. Nous sommes également convaincus que la paix ne saurait être obtenue sur la base de quoi que ce soit qui soit moins qu'un engagement ferme, irrévocable, des parties à vivre ensemble dans la paix.

66. A défaut d'un règlement, un accord à tout le moins sur une limitation de l'envoi d'armes au Moyen-Orient pourrait aider à stabiliser la situation. Nous avons dit à l'Union soviétique – sans résultat – que nous étions prêts à entamer des négociations dans ce sens.

67. Outre nos concertations au sujet du Moyen-Orient, nous espérons engager bientôt des conversations avec l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques. Pour nous, il n'est point de tâche plus importante. La date que nous avons proposée pour l'ouverture de ces entretiens a passé faute de réponse. Nous demeurons prêts à entamer des négociations. Depuis que les Etats-Unis ont proposé pour la première fois des entretiens sur les armes stratégiques, il y a trois ans, la difficulté de trouver un accord réel s'est accrue. L'Union soviétique a développé vigoureusement ses forces stratégiques; les armes mêmes sont devenues plus savantes et plus destructrices. Mais, tandis qu'augmente la difficulté des entretiens, leur importance augmente également. Bien que les questions soient complexes, nous sommes prêts à les examiner de façon sérieuse, concrète, dans un but réfléchi, et à faire un effort déterminé non seulement pour limiter le développement des armes stratégiques, mais pour renverser la tendance actuelle.

68. En attendant, je tiens à affirmer notre appui aux propositions de contrôle des armements que nous espérons voir la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, soumettre à cette assemblée au sujet du fond marin et de la guerre chimique et bactériologique. Nous espérons également que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires *[résolution 2373 (XXII)]* entrera bientôt en vigueur. Toutefois, nous ne devons pas nous leurrer et croire que le contrôle des armements suffira à apporter la paix. Les guerres sont faites par des soldats, mais elles sont déclarées par des politiciens. Pour aboutir à la paix, il faut aussi faire des progrès en ce

qui concerne ces questions politiques persistantes et récalcitrantes qui sont examinées en cette salle et qui continuent de diviser le monde. Il faut d'autres échanges, non seulement des échanges de mots, mais d'actes, afin de tisser progressivement une confiance mutuelle entre les nations et les peuples du monde.

69. Nous entendons mener nos négociations avec l'Union soviétique de sang-froid et sérieusement, sans nous laisser encombrer par des préjugés ni aveugler par des sentiments, en recherchant des accords plutôt qu'en faisant de la propagande.

70. Lorsque les dirigeants de la Chine communiste décideront d'abandonner l'isolement où ils se sont placés, nous serons prêts à parler avec eux dans le même esprit de franchise et de sérieux.

71. Depuis près d'un quart de siècle, les Nations Unies s'attaquent à la tâche souvent ingrate de maintenir la paix. Lorsque nous envisageons l'avenir, maintenir la paix n'est toutefois qu'une partie de notre tâche. Nous devons aussi nous occuper d'édifier la paix.

72. Soyons francs. Il est de nombreuses divergences de vues entre les grandes puissances et entre d'autres puissances et, puisque nous sommes réalistes, nous savons qu'il n'est pas possible de les résoudre rapidement, qu'il n'est même pas possible à notre organisation de les résoudre. Mais nous savons également qu'il est à tout le moins cinq domaines qui intéressent au premier chef chacun ici présent et au sujet desquels il ne devrait pas y avoir de divergences nationales, au sujet desquels nos intérêts sont communs et sur lesquels il devrait y avoir unanimité. Ces domaines sont les suivants : assurer la sécurité du trafic aérien international; encourager le service volontaire international; favoriser le développement économique et le contrôle démographique; protéger notre milieu menacé; explorer les frontières de l'espace.

73. Quelles que soient les normes employées, les détournements d'avions sont indéfendables en politique comme en droit. La Convention de Tokyo[4] est maintenant entrée en vigueur; elle prévoit la prompte libération des passagers, des équipages et de l'aéronef. Avec d'autres nations, nous préparons aussi une nouvelle convention prévoyant le châtiment de ceux qui détournent des avions. Mais ni l'une ni l'autre de ces conventions ne peut avoir son plein effet sans coopération. La piraterie dans les cieux ne saurait prendre fin aussi longtemps que quelqu'un donne asile aux pirates.

74. Je demande donc instamment aux Nations Unies d'accorder une haute priorité à cette question. C'est là un problème qui se situe au-dessus de la politique. Et il n'est pas besoin que cette question devienne objet de polémiques ou foyer de divergences politiques. Il y va des intérêts de toutes les nations, de la sécurité de tous les passagers et de l'intégrité de cette structure d'ordre sur laquelle repose la communauté mondiale.

75. La paix du genre créateur et dynamique dont j'ai parlé exige, évidemment, bien plus que la simple protection fondamentale que je viens de décrire. Pour édifier une telle paix, nous devons travailler de concert à l'édification de nos sociétés, créer une vaste cathédrale de l'esprit qui célèbre les possibilités infinies de l'homme lui-même.

76. Une telle paix exige que l'on fasse appel non seulement aux ressources gouvernementales et aux ressources de l'entreprise privée, mais également au dévouement et aux talents des milliers d'hommes qui, de par le monde, sont prêts à apporter spontanément leur coopération à la cause du progrès de l'homme. Notre propre corps de la paix a été de quelque utilité en de nombreux pays et je salue tout spécialement le fait que les Nations Unies elles-mêmes songent maintenant à créer un corps international de volontaires. Nous sommes prêts à accorder à cette nouvelle entreprise passionnante notre coopération totale et enthousiaste.

77. Tandis que les Nations Unies se préparent à lancer leur deuxième décennie pour le développement, l'Organisation se trouve en présence d'énormes difficultés mais aussi d'énormes possibilités. Nous ne pouvons que supposer, étant donné les nouvelles découvertes scientifiques, ce que pourront nous apporter les années 70; mais nous pouvons voir avec une parfaite clarté le fossé qui existe déjà entre les économies développées et les économies des pays en voie de développement, et le besoin urgent d'une coopération internationale pour éperonner le développement économique.

78. Si, au cours de cette deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, nous pouvons réaliser des progrès importants dans la production alimentaire et une réduction importante dans le taux d'accroissement démographique, nous aurons ouvert la porte à une ère nouvelle de splendide prospérité. Si nous ne faisons que l'une de ces choses sans l'autre, nous piétinerons. Et si nous échouons dans les deux, d'immenses régions du monde se trouveront en présence d'un désastre humain.

79. De plus en plus, la tâche qui consiste à protéger le milieu où l'homme vit est une tâche internationale. La pollution de l'air et des eaux, le déséquilibre apporté dans la nature ne sont pas seulement des problèmes locaux, ce ne sont pas seulement des problèmes nationaux, mais des problèmes qui affectent les relations fondamentales de l'homme et de sa planète. Les Nations Unies prévoient dès maintenant une conférence sur la biosphère pour 1972 et je m'engage, au nom des Etats-Unis, à appuyer fortement cet effort. J'espère que dès avant cette date nous pourrons lancer des initiatives nationales et internationales nouvelles afin de rétablir l'équilibre de la nature et faire que notre monde reste pour l'homme un lieu sain et hospitalier.

80. De toutes les grandes entreprises humaines, il n'en est point qui se prête plus logiquement et de façon plus nécessaire à la coopération internationale que l'aventure dans l'espace. Ici, véritablement, l'humanité est unique, en tant que créatures de la planète Terre explorant les cieux que nous partageons tous.

81. Le voyage d'Apollo 11 vers la Lune et son retour n'ont pas été une fin mais un commencement. Il y aura de nouveaux voyages de découverte et, en outre, nous commençons à peine à comprendre les avantages que la

[4] *Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs* (Tokyo, 14 septembre 1963).

technique de l'espace peut nous apporter ici, sur la Terre. Les possibilités sont immenses. Par exemple, nous mettons au point en ce moment des satellites de relevé des ressources terrestres, et le premier satellite expérimental doit être lancé au début des années 1970. A l'heure actuelle, nous pensons que ces satellites pourraient donner des renseignements capables de nous aider dans des tâches extrêmement diverses telles que l'emplacement des bancs de poissons dans les mers, l'emplacement des gisements de minerais dans la terre, l'état de santé des récoltes agricoles.

82. Il n'est que juste, je pense, que nous partagions les aventures et les avantages de l'espace. Pour vous donner un exemple de nos projets, nous sommes déterminés à agir à l'égard des satellites de recherche des ressources terrestres, tant que ce programme sera en cours et répondra à ses promesses. Notre but ici est que ce programme fournisse des renseignements non seulement pour les Etats-Unis, mais aussi pour la communauté mondiale. Nous présenterons aux Nations Unies plusieurs propositions à cet égard. Telles sont quelques-unes des mesures positives et concrètes que nous entendons prendre pour internationaliser l'aventure épique de l'homme dans l'espace, aventure qui n'appartient pas à une seule nation mais à l'humanité tout entière, et qui devrait être marquée non pas par la rivalité mais par le même esprit de coopération fraternelle qui, pendant si longtemps, a été le sceau de la communauté internationale de la science.

83. Maintenant, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, permettez-moi d'adresser un mot personnel aux représentants réunis en cette salle. Je reconnais que ceux qui sont ici présents consacrent leur vie à la cause de la paix et que ce qui se fait ici, en cette salle, aura un effet considérable sur l'avenir de la paix. J'ai eu le très grand privilège, depuis 23 ans, de voyager dans la plupart des pays représentés ici. J'ai rencontré la plupart des dirigeants des nations ici représentées et j'ai vu littéralement des milliers de personnes dans la plupart des pays réunis dans cette salle. Il existe des divergences entre les nations, des divergences entre les dirigeants et des divergences entre les peuples de ce monde. Mais, me fondant sur ma propre expérience, je suis sûr d'une chose : les peuples du monde, où qu'ils se trouvent, veulent la paix. Et ceux d'entre nous qui ont la responsabilité de la direction du monde ont un mandat écrasant qui leur a été conféré par les peuples des nations que nous représentons : ces peuples veulent que nous assurions la paix, que nous la conservions et que nous l'édifiions.

84. Je comprends que les leçons de l'histoire soient de nature à décourager ceux qui essaient d'instaurer la paix; mais nous abordons une ère nouvelle qui diffère, non pas seulement en intensité mais aussi par sa nature, de toutes celles qui l'ont précédée. Pour la première fois, nous sommes devenus vraiment une communauté mondiale unique; pour la première fois, nous avons vu se déchaîner l'effroyable fureur des forces de l'univers et nous savons que nous maintenons ces forces dans un équilibre très précaire. Pour la première fois, le progrès technique a mis à portée de main ce qui n'était, autrefois, qu'un rêve poignant pour des centaines de millions d'hommes : échapper à la faim, échapper au besoin, cette faim et ce besoin que j'ai constatés moi-même, nation après nation, partout dans le monde. Pour la première fois, nous avons vu des changements au cours d'une vie – la nôtre – qui font paraître infimes les réalisations des siècles passés; et ces changements continuent d'aller s'accélérant. Pour la première fois, l'homme s'est aventuré au-delà de sa planète et nous a révélés à nous-mêmes en tant que "passagers voyageant de concert sur cette terre", unis inséparablement sur cette brillante et radieuse poussière qui sillonne les cieux, si minuscule dans le contexte de l'univers mais offrant à l'homme un foyer incomparablement accueillant.

85. Dans cette ère nouvelle de "premières", même l'objectif d'une paix juste et durable est une "première" que nous pouvons oser vouloir réaliser. Nous devons le faire, et je crois que nous en sommes capables.

86. Dans cet esprit, avançons donc vers un monde ouvert, un monde de portes ouvertes, de coeurs ouverts, d'esprits ouverts, un monde ouvert à l'échange des idées et des êtres, un monde ouvert à ce que l'esprit de l'homme peut atteindre, un monde ouvert à la recherche de la vérité et qui ne se soucie plus du sort des vieux dogmes et des vieux "ismes", un monde ouvert, enfin, à la lumière de la justice, à la lumière de la raison et à l'établissement de cette paix véritable que les peuples de tous les pays portent dans leur coeur et chantent dans leur espérance.

87. La PRESIDENTE *(traduit de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président des Etats-Unis d'Amérique de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

La séance est levée à 11 h 55.

Litho in United Nations, New York 77002–May 1972–850